

Vaccin antipneumococcique conjugué (VCP7)

PRÉVENTION DES MALADIES TRANSMISSIBLES

À quoi servent les vaccins?

On appelle aussi les vaccins des piqûres, des injections pour bébés ou des immunisations. Les vaccins aident notre système immunitaire à apprendre à reconnaître et à combattre les microbes qui causent les maladies.

Les vaccins ne protègent pas seulement les personnes qui sont immunisées; ils peuvent également protéger celles qui ne peuvent se faire vacciner pour des raisons médicales. Ceci s'explique par le fait qu'une personne immunisée est moins susceptible de propager une infection.

Avant l'introduction des vaccins, on ne pouvait pas faire grand-chose pour prévenir des maladies graves telles que le tétanos, la diphtérie, la coqueluche, la polio, la rougeole et la rubéole. De nos jours, peu de Canadiens attrapent ces maladies ou en meurent, car nous utilisons des vaccins. Cependant, la situation dans les pays où on n'utilise pas les vaccins de façon systématique permet de constater que ces maladies pourraient redevenir courantes au Canada si on arrêtait de vacciner.

Qu'est-ce que la pneumococcie?

La pneumococcie est une maladie infectieuse causée par une bactérie (germe). La plupart des gens qui entrent en contact avec cette bactérie n'ont aucun symptôme et ne tombent pas malades. Cependant, sans le savoir, les personnes porteuses de la bactérie peuvent transmettre la maladie aux autres.

La pneumococcie se transmet par contact avec les liquides corporels contenus dans le nez, la bouche et la gorge, lorsque la personne porteuse éternue, tousse ou partage sa nourriture, une boisson ou un jouet. Si le système de défense naturel de l'organisme n'est pas assez fort pour combattre la bactérie, la maladie se développe. Les bactéries pneumococciques peuvent causer une maladie grave à tout âge mais les enfants de moins de cinq ans sont plus à risque d'infection.

Les bactéries pneumococciques peuvent attaquer différentes parties du corps de diverses façons :

- la *méningite à pneumocoques*, une infection du liquide et des membranes qui enveloppent la moelle épinière et le cerveau. Elle peut causer la surdité (20 % des cas), des lésions au cerveau (10 % des cas) et même entraîner la mort (7 % des cas);
- une *infection du sang à pneumocoques* peut provoquer un état de choc (baisse de la pression sanguine) et, plus rarement, entraîner la mort;
- la *pneumonie à pneumocoques*, une infection des poumons, exige la plupart du temps une hospitalisation mais est rarement mortelle;
- l'*otite moyenne aiguë* est une infection de l'oreille moyenne. Plus rarement, une infection de l'oreille moyenne peut occasionner une infection sérieuse de la masse osseuse environnante.

Chaque année au Manitoba, les maladies pneumococciques chez les enfants de moins de cinq ans sont responsables d'en moyenne :

- deux cas de méningite;
- 26 cas d'infection du sang;
- 410 cas de pneumonie.

Chez les enfants de six ans ou moins, cette bactérie peut occasionner une infection potentiellement grave dans un cas sur 500.

Quelle est l'efficacité du vaccin antipneumococcique conjugué?

Le vaccin est efficace à 93 % contre la méningite et les infections du sang. Il est cependant moins efficace pour prévenir la pneumonie (11 %) et les otites moyennes (7 %), car il existe d'autres causes d'infection pour ces maladies.

Faut-il administrer des doses de rappel?

Actuellement, on ignore s'il est nécessaire d'administrer des doses de rappel. On s'attend à ce que le vaccin offre une protection de longue durée.

Qui devrait recevoir le vaccin antipneumococcique conjugué?

Selon une recommandation du Comité consultatif national de l'immunisation (CCNI), ce vaccin devrait être administré :

- à tous les enfants de 23 mois ou moins;
- aux enfants de deux à quatre ans atteints de l'un des troubles médicaux suivants (personnes à risque élevé) :
 - ablation de la rate ou rate qui fonctionne anormalement (drépanocytose et autres maladies de l'hémoglobine, maladie intestinale inflammatoire, taux de plaquettes peu élevé de cause inconnue, maladie cœliaque, lupus, etc.);
 - condition affaiblissant le système immunitaire (VIH, cancer, transplantation d'organe, radiothérapie ou médicaments qui rendent le système immunitaire inactif — y compris les traitements à long terme aux stéroïdes administrés à forte dose — et syndrome néphrotique);
 - maladie cardiaque ou pulmonaire chronique (sauf l'asthme);
 - diabète non maîtrisé;
 - insuffisance rénale;
 - perte de liquide céphalorachidien (LCF);
 - port d'un implant cochléaire (oreille interne).

Le Comité consultatif national de l'immunisation recommande également d'administrer ce vaccin à *tous* les enfants de deux à quatre ans, en particulier à ceux qui fréquentent les garderies et aux enfants autochtones vivant dans des collectivités isolées.

Qui peut recevoir le vaccin antipneumococcique conjugué gratuitement?

Actuellement, Santé Manitoba offre ce vaccin gratuitement aux enfants à risque élevé de deux mois à quatre ans (jusqu'à 59 mois). (Voir **Qui devrait recevoir le vaccin antipneumococcique conjugué**, plus haut.)

En automne 2004, le vaccin sera disponible gratuitement aux enfants bien portants nés le 1 janvier 2004 ou plus tard. Les enfants qui se trouvent dans ce groupe d'âge peuvent recevoir le vaccin à l'âge de deux, quatre, six et 18 mois.

Qui ne devrait pas recevoir le vaccin antipneumococcique conjugué?

Toute personne :

- qui a eu une réaction allergique grave à une dose antérieure du vaccin antipneumococcique conjugué ou *antidiphthérique*;
- gravement allergique à une composante du vaccin ou de son emballage (bouchon en latex).

Un médecin ou une infirmière de la santé publique peut décider de ne pas administrer le vaccin à toute personne qui a une forte fièvre ou une maladie plus grave qu'un rhume (la personne pourra être immunisée plus tard);

Il est important de signaler toute allergie grave au médecin ou à l'infirmière de la santé publique avant la vaccination.

Combien de doses doit-on administrer?

Le nombre de doses requises dépend de l'âge de la personne au moment de la première vaccination de même que de son appartenance au groupe des personnes à risque élevé.

Âge au moment du premier vaccin	Nombre de doses requises
2 à 6 mois	4
7 à 11 mois	3
12 à 23 mois	2
24 à 59 mois*	1

*Les enfants à risque élevé auront besoin de 2 doses.

Comment le vaccin est-il administré?

Le vaccin est administré aux bébés par injection intramusculaire dans la cuisse. Les enfants plus âgés reçoivent l'injection dans le haut du bras.

Le vaccin antipneumococcique conjugué peut-il être administré en même temps qu'un autre vaccin?

Oui. On peut recevoir sans danger plus d'un vaccin lors d'une visite médicale.

Y a-t-il des effets secondaires?

Le vaccin antipneumococcique conjugué est très sûr. Puisqu'il ne contient pas de bactérie vivante, la personne vaccinée ne risque pas de contracter la maladie par le simple fait de recevoir l'immunisation. Cependant, comme avec tout médicament, des effets secondaires mineurs peuvent se manifester.

Les effets secondaires mineurs possibles apparaissent dans les trois jours suivant l'immunisation et disparaissent en moins de deux jours. Ils peuvent comprendre :

- une rougeur, une enflure et une sensation douloureuse au point d'injection;
- des maux de tête, des frissons, une fièvre supérieure à 38° C;
- de la somnolence, un état confus, de la diarrhée et des vomissements.

Pour faire baisser la fièvre, on peut administrer de l'acétaminophène (Tylenol® ou Tempra®). Ne **jamais** donner d'acide acétylsalicylique (AAS ou aspirine) à un enfant. Une compresse d'eau froide au point d'injection peut aider à calmer la douleur.

Dans de rares cas, une réaction allergique grave de type anaphylactique peut survenir, présentant les symptômes suivants :

- urticaire;
- respiration sifflante;
- souffle court;
- enflure du visage, de la bouche ou de la gorge;
- baisse de pression sanguine causant la perte de connaissance.

Vous devez signaler tout effet secondaire grave ou inhabituel à votre médecin ou à une infirmière de la santé publique.

Au Manitoba, comme partout au Canada, les réactions aux vaccins sont enregistrées et font l'objet d'un suivi.

Programme d'immunisation systématique des enfants au Manitoba

Âge	DCaTP*	Hib	ROR**	Hép. B	dTCa	VCP7	VPP23	MC	MP	V	G****
2 mois	X	X				X					
4 mois	X	X				X					
6 mois	X	X				X					X***
12 mois			X							X	
18 mois	X	X				X					
4 à 6 ans	X		X							X	
10 ans				XXX				X		X	
14 à 16 ans					X						
Personnes à risque élevé seulement						X***	X***	X***	X***	X***	X*** annuel

DCaTP* Antidiphthérique, anticoquelucheux acellulaire (coqueluche), antitétanique, antipoliomyélitique (même injection, en même temps que le Hib)

Hib Contre l'hæmophilus influenzae B

ROR** Antirougeoleux, antiourlien (oreillons), antirubéoleux (même injection, le jour du 1^{er} anniversaire de l'enfant ou peu après cette date)

Hép. B Contre l'hépatite B (3 doses)

dTCa Antidiphthérique, antitétanique, anticoquelucheux acellulaire (coqueluche) (même injection)

VCP7 Antipneumococcique conjugué 7-valent

VPP23 Antipneumococcique polysaccharidique 23-valent

MC Antiméningococcique conjugué

MP Antiméningococcique polysaccharidique, groupes A, C, Y et W-135 combinés

V Varicelle

G Antigrippal

******* Des doses de rappel peuvent être requises selon l'âge de la personne.

******** Administré aux enfants bien portants (de 6 à 23 mois) à partir de l'automne 2004.

Personnes à risque élevé : Personnes susceptibles de contracter l'infection ou de présenter des complications au cours de la maladie. Pour plus de détails, consultez votre médecin de famille ou une infirmière de la santé publique.

Y a-t-il d'autres sortes de vaccins antipneumococques?

Il y a actuellement deux sortes de vaccins antipneumococques : le vaccin VCP7 (celui dont il est ici question) et le vaccin VPP23. Le vaccin VPP23 protège contre plusieurs souches de bactéries (23 en tout, y compris celles contre lesquelles agit le vaccin VCP7). Cependant, le vaccin VPP23 n'est pas efficace chez les enfants de moins de deux ans et ne protège pas aussi longtemps que le vaccin VCP7.

Le vaccin VPP23 est administré aux enfants de plus de deux ans et aux adultes à risque élevé. Les enfants à risque élevé devraient recevoir une dose du vaccin VPP23 lorsqu'ils atteignent l'âge de deux ans, et une dose supplémentaire de ce vaccin de trois à cinq ans plus tard.

Votre dossier de protection

Assurez-vous que votre médecin de famille ou l'infirmière de la santé publique mette votre dossier d'immunisation à jour, ainsi que celui de votre enfant, après chaque vaccination. Les cartes d'immunisation doivent être gardées en lieu sûr.

La vaccination est volontaire au Manitoba.

Ressources suggérées :

En vente dans les librairies :

- *Les Vaccins – Avoir la piqûre pour votre santé.* (2002) Société canadienne de pédiatrie.
- *What Every Parent Should Know About Vaccines* (2002). D^r Paul Offitt et D^r Louis M. Bell.

Sur Internet :

- Gouvernement du Manitoba – Direction de la santé publique
www.gov.mb.ca/health/publichealth/cdc/index.html (*en anglais*)
- Division de l'immunisation et des maladies respiratoires – Santé Canada
www.hc-sc.gc.ca/pphb-dgsp/dird-dimr/index_f.html
- Programme canadien de promotion de la vaccination – Association canadienne de santé publique
www.immunize.cpha.ca/francais/indexf.htm

- Société canadienne de pédiatrie
www.soinsdenosenfants.cps.ca/immunisation/index.htm
- National Immunization Program – Centres for Disease Control and Prevention – USA
www.cdc.gov/nip/default.htm (*en anglais*)
- Immunization Action Coalition
www.immunize.org/index.htm (*en anglais*)

Les données relatives aux vaccins que vous et vos enfants recevez peuvent être enregistrées dans le système manitobain de traitement des données pour le contrôle de l'immunisation (Manitoba Immunization Monitoring System ou MIMS). Cette base de données informatisée permet à votre médecin de famille, à votre pédiatre ou à l'infirmière de la santé publique de savoir quelles injections vous ou votre enfant avez reçues ou devez recevoir. Les données contenues dans le MIMS peuvent servir à produire des dossiers de vaccination ou à vous avertir, ou avertir votre médecin, lorsqu'un membre de la famille a manqué une vaccination. Santé Manitoba peut utiliser ces renseignements dans le but d'évaluer l'efficacité de différents vaccins dans une perspective de prévention.

Si vous avez besoin de renseignements concernant les vaccins que vous ou vos enfants avez reçus, veuillez vous adresser à un bureau de la santé publique ou à un poste de soins infirmiers de votre région.

Pour en savoir plus

Communiquez avec votre médecin de famille ou avec une infirmière de la santé publique, ou appelez Health Links/Info Santé au 788-8200, à Winnipeg, ou sans frais au 1 888 315-9257 ailleurs au Manitoba.

Tampon du bureau local de la santé publique